

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-033/PR/MENSUR approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'exercice 2025 de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2025-033/PR/MENSUR

Ministère

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

2 avril 2025

Numéro JO

n° 03 du 13/02/2025

Date du numéro

13 février 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT Vu La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics**VU** La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements Publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique**VU** La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)**VU** Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif**VU** Le Décret n°2013-173/PR/MENSUR portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé**VU** Le Décret rectificatif n°2014-158/PR/MENSUR portant modification du décret n°2013-173/PR/MENSUR du 23 juillet 2013 fixant le statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé**VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 portant Attribution des Ministères**VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel**VU** Le Décret n°2022-91/PR/MENSUR du 13 juin 2022 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé**VU** La Délibération n°002/ISSS/2024 portant approbation du Budget Prévisionnel 2025 de l'ISSS**VU** Le Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ISSS du 01/10/2024

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 de l'ISSS.

Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de

-
- En produits :.....364 717 642 FDJ* Dont Subvention du Budget National
:.....320 817 642 FDJ* Dont Ressources Propres :.....43 900 000 FDJ – En charges
:.....364 717 642 FDJ* Dont dépenses de Fonctionnement :.....316 341 278
FDJ* Dont dépenses d'investissement :.....48 376 364 FDJ
- Article 3 :Le Présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 02 Février 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH